

L'intégration du chanvre dans les surfaces d'intérêt écologique :

- une nécessité environnementale**
- une opportunité économique**

*Sylvestre Bertucelli
12 Décembre 2014*



La perte de la biodiversité est l'une des conséquences les plus inquiétantes de l'activité humaine, car elle est à un certain degré sans retour. La diminution de la quantité de produits phytosanitaires utilisés en agriculture est une préoccupation qui y est directement liée. Le chanvre industriel, par son absence totale de traitement phytosanitaire en culture (aucune molécule n'est autorisée hors production de semences), répond à ces deux problématiques. A ce titre, la filière du chanvre industriel européen doit être prise en compte comme une surface d'intérêt écologique en tant que culture sans phytosanitaire dans le cadre du verdissement de la PAC (art 46 du règlement (UE) n°1307/2013 du 17 décembre 2013

Notre demande : l'intégration des « cultures sans phytosanitaires » dans la liste principale des pratiques éligibles aux surfaces d'intérêt écologiques (art 46 du règlement (UE) 1307/2013)

En effet la possibilité théorique de mettre en place une pratique équivalente au verdissement (art 43 § 3 b) se révèle trop compliquée (ouverture d'un schéma national de certification environnementale) et risque de créer des distorsions de concurrence entre les pays de l'UE.

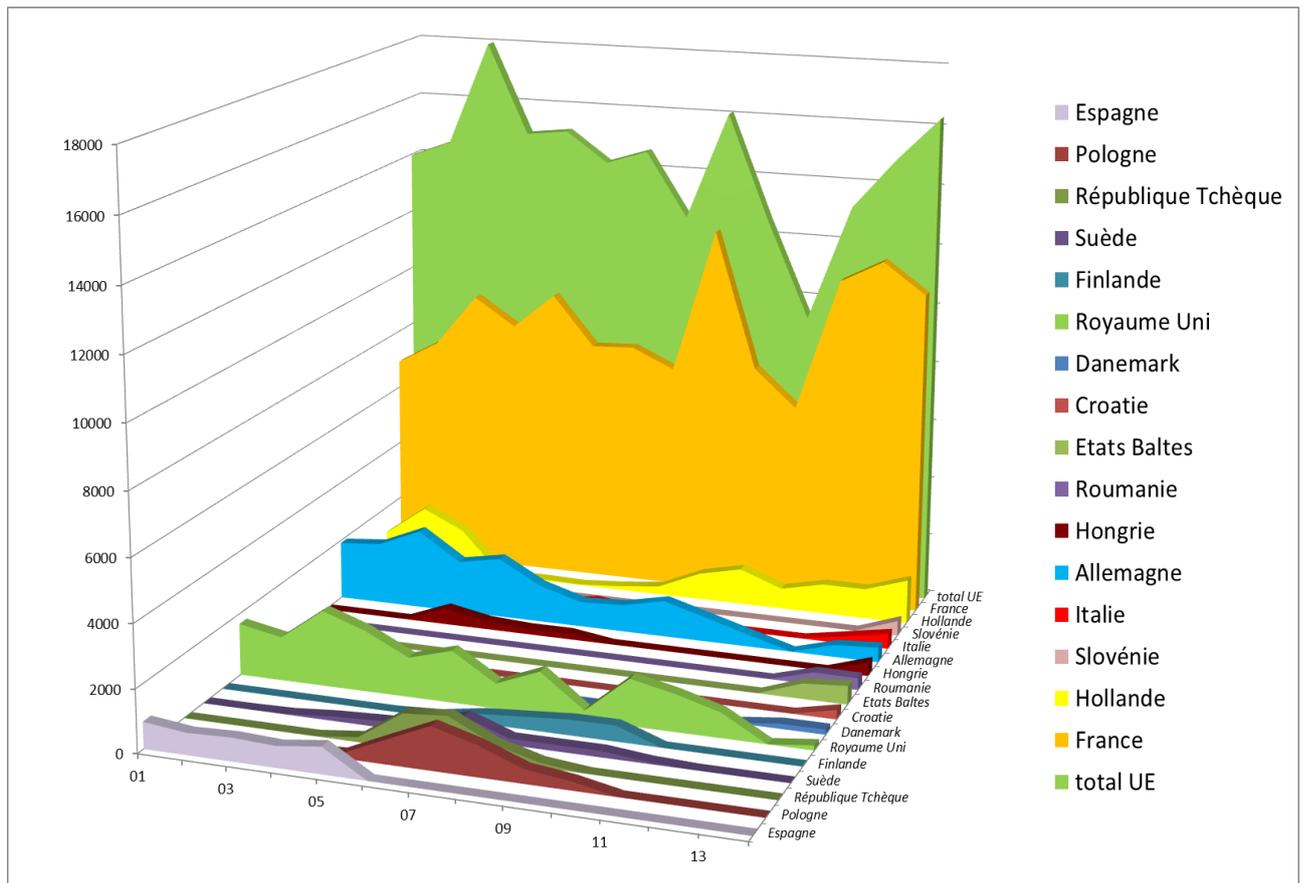
PREMIERE PARTIE : LE CHANVRE DANS L'UNION EUROPEENNE

Surface, origine et répartition

(source European Industrial Hemp Association)

Une répartition européenne large





Plante, culture et débouchés



Plante annuelle (souplesse d'implantation)

Fort rendement (7 à 13 T par hectare)

Sélection à très basse teneur en THC (caractère drogue), contrôlée par l'Union Européenne

Econome en azote (69 unités par an – base ACV INRA 2006)

Cultivée sans irrigation (hors circonstances exceptionnelles)

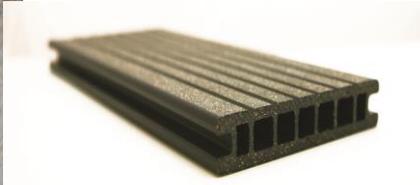
Excellente tête de rotation (fractionnement du sol)

Dont les débouchés sont industriels

Dans le **bâtiment** (produit à longue durée de vie (50 à 100 ans))



Laines isolantes



decking



Bétons de chanvre

Industrie du **transport** – produit à durée de vie moyenne (15 à 20 ans)



Haut de gamme et milieu de gamme



Peugeot 308 et 208

Produits à courtes durée de vie



Papeterie spécialisée



Alimentation humaine
($\Omega 6/\Omega 3 = 4$)



Paillage horticole

DEUXIEME PARTIE : CHANVRE ET BIENS PUBLICS

INTERET MAJEUR : RESERVOIR DE BIODIVERSITE – ABSENCE DE PHYTOSANITAIRES EN CULTURE

La culture de chanvre industriel ne nécessite aucun traitement phytosanitaire. Il n'existe d'ailleurs aucune molécule ou formulation qui soit autorisée sur chanvre. C'est l'action conjointe de la robustesse de la plante et de la sagacité des sélectionneurs qui a permis cet **exemple unique** de filière agricole moderne ayant conservé toutes ses capacités de protection naturelle contre les insectes et micro-organismes endémiques.

A ce titre, l'implantation de chanvre dans une rotation agricole diminue au prorata l'usage de phytosanitaires sur l'exploitation.

Sa forte poussée au démarrage (de 0 à 3 m de haut en 4 mois) lui permet de dépasser en taille ses concurrentes, diminuant ainsi durablement la pression des adventices dans la rotation, les empêchant de monter à graine en les privant de lumière. Le chanvre est pour cela très recherché car il nettoie le sol pour la culture suivante (un « blé de chanvre » nécessite un traitement phytosanitaire de moins qu'un blé sur blé).

Le chanvre constitue par ailleurs un réservoir de biodiversité pour des espèces fragiles d'arthropodes hygrophiles et ombrophiles de type « forestier » fragiles, qui se révèle être des prédateurs naturels des ravageurs des cultures (*Institut du Land de Saxe pour l'Agriculture et l'Environnement – Ressources renouvelables, importances et développement pour la biodiversité en Saxe. 2001*)

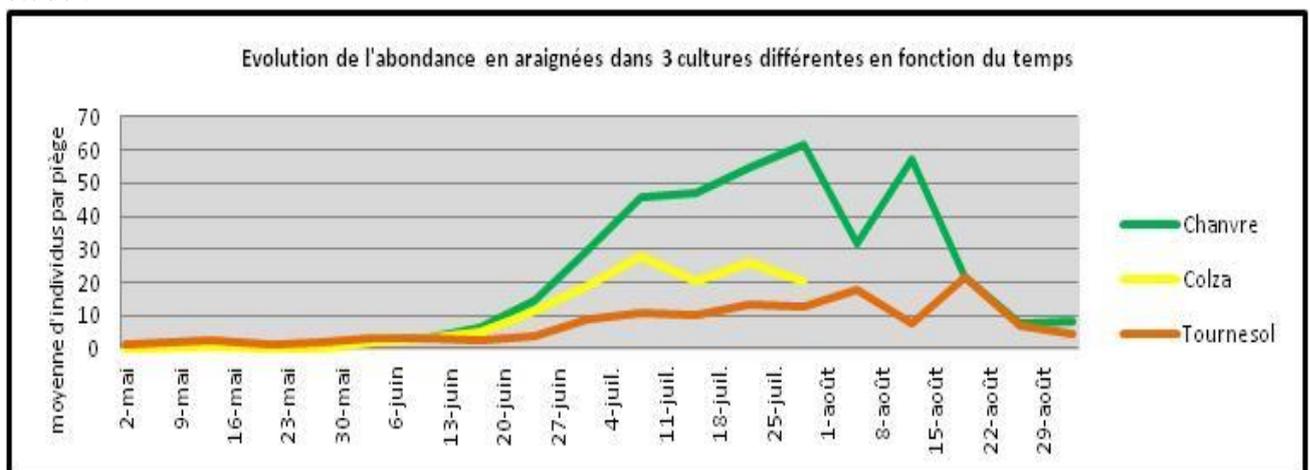
Venant en complément de ces études, la filière a fait réaliser en 2013 par le CETIOM et l'ESITPA une étude comparative des impacts sur la biodiversité des cultures de chanvre, tournesol et colza.

Cette étude corrobore celle de 2001, et a détecté la présence dans les cultures de chanvre d'une espèce de Carabe considérée comme disparue depuis 1986 :

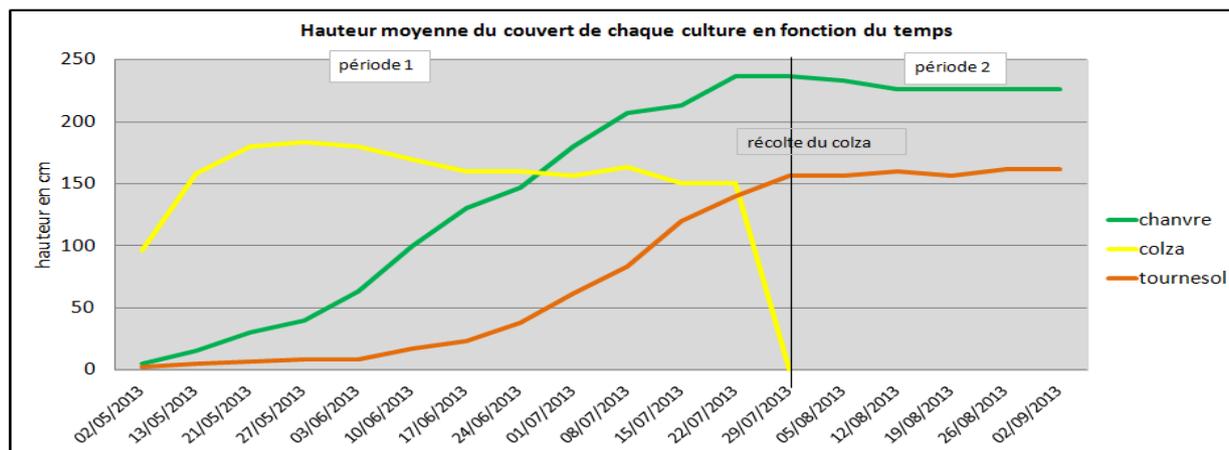


Calosoma auropunctatum

Les intérêts du chanvre par rapport à ses concurrents d'assolement sont révélés par cette étude :



Et sont la conjonction du foisonnement de la culture et de l'absence de phytosanitaires.



Cet élément d'absence de traitement est facilement vérifiable par la consultation du cahier phytosanitaire que tout agriculteur est obligé de tenir, et qui fait la correspondance traitement / culture / molécule

INTERETS CONNEXES

CULTURE ECONOMIQUE EN AZOTE

Le chanvre est peu gourmand en azote (69 U – source Analyse du Cycle de Vie du Chanvre INRA - 2006), limitant ainsi la première source d'émission de GES en agriculture, et dont l'utilisation non-maîtrisée est préoccupante.

CULTURE SANS IRRIGATION,

L'absence de recours à l'irrigation hors circonstances exceptionnelles est un élément favorable à l'acceptation de ces cultures par la société.

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Via la photosynthèse, le carbone atmosphérique est stocké dans les matières végétales.

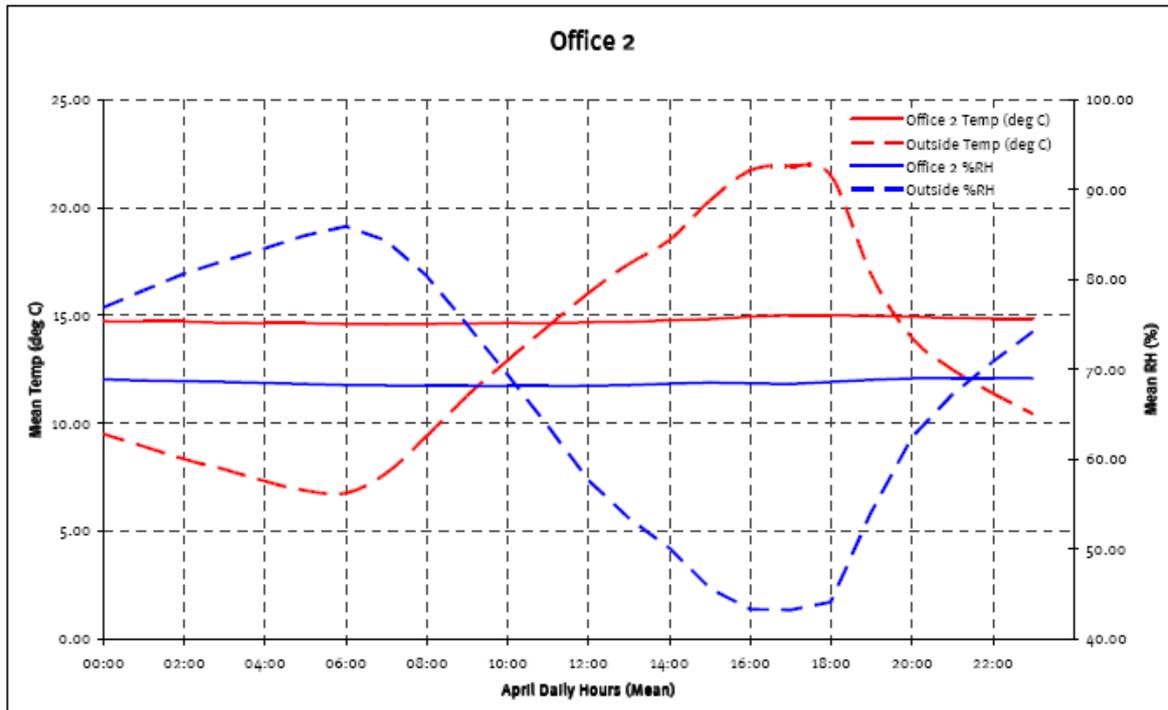
L'action positive de la filière du chanvre aujourd'hui provient de la pénétration croissante de segments d'activité stockant de manière pérenne le carbone atmosphérique : agro-matériaux pour le **bâtiment** et la **plasturgie**.

La construction d'une maison (100 m²) en chanvre stocke 11.55 T de CO₂ eq, alors qu'une construction similaire en matériaux « standards » émet 15 T de CO₂ eq, soit un gain de 26.55 T de CO₂ eq par habitation.

DIMINUTION DE LA CONCENTRATION EN COMPOSES ORGANO-VOLATILS

Le concept de mur à isolation répartie est basé sur l'inclusion du granulat végétal poreux dans une gangue minérale (chaux ou ciment). L'intérêt majeur de ces systèmes constructifs consiste dans les échanges de vapeur d'eau dans le mur, et il s'oppose ainsi de fait à la succession classique de matériaux de construction dans les « **murs sandwichs** » (parpaing, isolant, pare-vapeur, plaques de plâtre, enduits, peintures...), qui sont sources de nombreuses **pollutions** par les émanations de **composés organo-volatils** de plus en plus décriés.

Ce concept de « **mur respirant** », issu de la tradition séculaire des colombages, torchis et autres pisés, se base sur notions de déphasage des évolutions de températures extérieure jour / nuit. Le dimensionnement des ouvrages est calculé pour que la chaleur du jour chauffe l'habitation la nuit et inversement. Cela se gère par les flux de vapeurs d'eau à travers le mur lié aux phénomènes d'évapotranspiration, et rend les humidités relatives intérieures plus constantes, ce qui permet un confort de vie équivalent avec une température mesurée inférieure de 2°C. Cela représente une **diminution** de la **dépense énergétique** de chauffage de **14 %**. L'absence de système de climatisation et de ventilation mécanique contrôlée dans ce type d'habitation diminue largement les risques de **maladies** liés au mauvais entretien, très fréquent, car coûteux et « invisible » de ce type d'appareil.



Source Hemcore

Références bibliographiques

Source : *Nachwachsende Rohstoff - Anbau und Bedeutung für den Lebensraum Acker in Sachsen, 2001* (Ressources renouvelables – Importance et développement pour la biodiversité en Saxe) - **Sächsische Landesanstalt für Landwirtschaft Sächsisches Landesamt für Umwelt und Geologie** (Institut de Saxe pour l'agriculture et agence du Land de Saxe pour l'Environnement et la Géologie) - **Page 16** -

3.5 Discussion et conclusions de la partie « chanvre »: *La culture du chanvre, parallèlement à la destruction des adventices, est favorable au développement des arthropodes et d'espèces hygrophiles écologiquement rares. Les cultures de chanvre atteignent des densités extrêmement élevées. Ce sont souvent des réservoirs de biodiversités ; [...] Les surfaces autrefois en chanvre contenaient quelques espèces d'arthropodes écologiquement rares et fragiles (hygrophile et ombrophiles) dans des densités relativement élevées. Un fort développement des « espèces forestières » peut être espéré dans les régions de culture de chanvre.*

Source : *Comparaison de la biodiversité fonctionnelle rencontrée dans trois cultures oléagineuses: le colza, le chanvre et le tournesol-* Planhard Raphaël 2013 –CETIOM – ESITPA

Rappel :

La perte de la biodiversité est l'une des conséquences les plus inquiétantes de l'activité humaine, car elle est à un certain degré sans retour. La diminution de la quantité de produits phytosanitaires utilisés en agriculture est une préoccupation qui y est directement liée. Le chanvre industriel, par son absence totale de traitement phytosanitaire en culture (aucune molécule n'est autorisée hors production de semences), répond à ces deux problématiques. A ce titre, la filière du chanvre industriel européen, doit être prise en compte comme une surface d'intérêt écologique en tant que culture sans phytosanitaire dans le cadre du verdissement de la PAC (art 46 du règlement (UE) n°1307/2013 du 17 décembre 2013)

Notre demande : l'intégration des « cultures sans phytosanitaires » dans la liste principale des pratiques éligibles aux surfaces d'intérêt écologiques (art 46 du règlement (UE) 1307/2013)

En effet la possibilité théorique de mettre en place une pratique équivalente au verdissement (art 43 § 3 b) se révèle trop compliquée (ouverture d'un schéma national de certification environnementale) et risque de créer des distorsions de concurrence entre les pays de l'UE.

Contacts :

Interchanvre : Sylvestre Bertucelli : +33.2.43.51.15.00 ; +33.6.80.23.33.52 ; contact@interchanvre.org

European Industrial Hemp Association : Michael CARUS : +49(0)2233-48-1440 ; michael.carus@eih.org